

Répression Syndicale : Bienvenue dans La Poste du XIX^e siècle

C
o
m
m
u
n
i
q
u
é
d
e
p
r
e
s
s
e

Aujourd'hui se tenait un conseil de discipline sur la révocation d'un militant de SUD PTT. Près de deux cents personnes ont apporté leur soutien : postier-es, organisations syndicales (SUD PTT, CGT FAPT, CNT, Solidaires, Confédération Paysanne), le DAL et adhérent-es ou élu du Front de Gauche.

Les représentant-es de La Poste lors de ce conseil ont voté la révocation de notre militant, sans une seule fois écouter les arguments de la défense ou des élu-es du personnel.

Ce procès à charge est avant tout le procès du militantisme syndical à La Poste. C'est aussi celui de chaque postier-e qui lutte pour ses conditions de travail, l'emploi, les salaires et le service public dans une entreprise détenue majoritairement par l'Etat.

Si la Direction de La Poste confirmait la révocation ce serait une première depuis 60 ans, une décision prise, qui plus est, sous un gouvernement socialiste.

Ce dernier veut-il être celui qui aura bâillonné l'expression syndicale ? Veut-il que La Poste soit la seule entreprise où les représentants syndicaux ne peuvent circuler librement ?

Nous interpellons solennellement l'actionnaire principal de l'entreprise pour qu'il prenne ses responsabilités.

Notre militant ne peut en aucun cas être sanctionné à cause de son action syndicale.

Paris le 31 juillet 2014